



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Secrétariat Général

Direction des Ressources Humaines

Service de la Gestion du Personnel

Département des Etudes, des Rémunérations
et de la Réglementation

Bureau de la politique de rémunération
SG/DRH/SGP/ERR2

Référence :
Vos réf. :

Affaire suivie par : Florence TORRES
florence.torres@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 01 40 81 70 92 – Fax : 01 40 81 65 13

Objet : Complément indemnitaire pour les agents d'exploitation et
les chefs d'équipe d'exploitation des travaux publics de l'Etat

Paris, le 7 OCT 2009

Note

à

Mesdames et Messieurs les chefs de services
déconcentrés

Dans le cadre des mesures catégorielles prévues en 2009, il est alloué un complément indemnitaire exceptionnel de 100 € aux agents d'exploitation et chefs d'équipe d'exploitation des travaux publics de l'Etat affectés en DDE(A) ou en DRE(AL).

Ce complément non modulable est à verser, au prorata du temps de travail et de présence des agents pour 2009, sur la prime pour services rendus dans la limite des plafonds fixés par arrêté.

J'attire votre attention sur la nécessité de verser ce complément au plus tard sur la paye de décembre 2009.

Pour la direction des Ressources Humaines
Le chef du service de gestion du personnel

Yves MALFILATRE

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir